



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 12 mars 2025**

Délibération n°2025 - 12
Acquisition d'un local à la Forêt de Vatable – aux Trois Ilets

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS
Secrétaire de séance : Monsieur Jean MONFORT

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 12 mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux des Comités du 9 Octobre et 27 novembre 2024
Finances
2. Débat d'orientations Budgétaires 2025
3. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – Budget Principal
4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – Budget Annexe CFME
Ressources Humaines
5. Evolution du statut des Gardiens de l'Environnement
6. Participation à la Protection Sociale Complémentaire
7. Création de postes
8. Mise à jour du tableau des effectifs
Administration Générale
9. Validation du portage financier par l'EPFL pour l'acquisition de l'immeuble AMATER
Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → Mesdames N. ACCUS ADAINE - N. LIMIER. – Mr E. DUFEAL.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr H. GROS DESORMEAUX (Anses d'Arlet) – Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) -- -- Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) -- MR J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée)– Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) --- Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

→ **Communauté d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (Suppléante CACEM).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr F. ISMAIN(CTM) à Mr R. DULYMBOIS (Robert) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. GABRIEL(Marin) à Mme K. SALIBER (Morne- Vert) – Mr M. GOBALSAMY (Saint-Pierre) à Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL - F. CARIUS – M-A. RAVIN – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE.

→ **Communes** : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin)

→ **Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr J. DOMERGUE(FRANCOIS) - Mr C. PALIN(Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	25
Procurations	06
Exprimés	31
Vote	
Pour : 31	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
Date de la convocation :	
27 février 2025	



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu le décret du 14 mars 1986 modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001 portant sur les modalités de consultation des services des domaines en matière d'opérations mobilière, notamment l'article 5,
- Vu l'article 106 III de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRE) modifié,
- Vu la délibération N°21-36 en date du 13 Août 2021 relative à la délégation du Comité au Bureau du SM/PNRM,

Considérant que le PNRM est propriétaire de la Maison de la Mangrove situé à l'entrée de la forêt de Vatable. L'objectif à la fois ludique et pédagogique de ce site s'adresse aux visiteurs pour un **moment de découverte insolite et de détente**.

Considérant que Le PNRM veut renforcer l'attractivité de ce site afin qu'il soit à la fois :

- ✓ **un lieu de détente et de bien-être**, avec des parcours pédestres et maritimes des points de vue, des aires de pique-nique...
- ✓ **un lieu de découverte d'un environnement emblématique** de la Martinique, avec tous les mystères et les légendes de la mangrove
- ✓ **un espace d'interprétation et de services** (boutique, location de canoé...).

Considérant qu'afin de développer également une politique de mobilités douces, le PNRM envisage de mettre en place une activité de visite de la mangrove en pédalos ou kayaks électrique sur ce site. Cette activité, complémentaire de la visite de la maison de la mangrove permettra de :

- Développer le tourisme durable sur le PNRM
- Élaborer une offre touristique structurée pour découvrir le territoire
- Permettre une découverte silencieuse et non polluante de la mangrove.

Enfin, cette activité permettra de générer des recettes nécessaires afin d'atteindre l'équilibre financier en adéquation avec le projet ;

Considérant qu'en conséquence, il convient d'acquérir un local déjà existant sur le site, à proximité de la maison de la mangrove et dont le propriétaire est vendeur.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité Syndical

Article 1

Autorise l'acquisition du local à l'entrée de la forêt de Vatable – aux Trois Ilets afin de développer des activités nautiques en lien avec la visite de la mangrove.

Article 2

Donne délégation au Président afin de mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires pour la négociation et pour l'acquisition de ce local.

Article 3

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le mercredi 12 mars 2025

Le Président,
Félix ISMAIN

